

Le CESE lance le tirage au sort des 150 citoyennes et citoyens de la Convention citoyenne sur la fin de vie

MARDI 25 OCTOBRE

CONVENTIONS CITOYENNES

PUBLIÉE LE 31/10/2022

Le 13 septembre dernier, le Président de la République a annoncé la constitution d'une Convention citoyenne sur la fin de vie et en confiait son organisation au Conseil économique, social et environnemental. Après l'installation du Comité de Gouvernance, présidé par Claire Thoury, le tirage au sort des 150 citoyennes et citoyens qui formeront la Convention est lancé aujourd'hui.

Ses travaux viseront à éclairer la question suivante : « Le cadre de l'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? » : c'est à cette question que devront répondre les citoyennes et citoyens tirés au sort tout au long de leurs travaux.

« Avec le lancement du tirage au sort, nous arrivons à une étape cruciale de l'installation de cette Convention. Cette diversité de profils et d'histoires est essentielle au débat démocratique qui s'ouvre, c'est elle qui permettra la richesse des délibérations et que chaque point de vue soit entendu ».

Déclaration de [Claire Thoury](#), membre du CESE et présidente du Comité de Gouvernance

La société [Harris Interactive](#), institut d'études et de sondages, a été mandatée pour réaliser le tirage au sort à partir de numéros de téléphone générés de façon aléatoire (85 % de portables et 15 % de fixes) et procéder à des appels téléphoniques afin d'identifier 150 citoyens volontaires représentatifs de la diversité de la société française.

6 critères de sélection retenus

Afin de garantir un panel représentant la diversité de la société française, le Comité de Gouvernance a décidé de retenir **6 critères de recrutement** :

- Le sexe ;

- **L'âge** : 6 tranches d'âge, proportionnelles à la pyramide des âges à partir de 18 ans, ont été définies ;

- **Les typologies d'aire urbaine** : en se basant sur les catégories Insee, la Convention respectera la répartition des personnes en fonction du type de territoires où elles résident (grands pôles urbains, deuxième couronne, communes rurales...) ;

- **La région d'origine** : en fonction du poids démographique de chaque région française, l'ensemble des territoires français seront représentés. Les citoyens d'Outre-Mer seront ciblés via un tirage au sort spécifique sur téléphones portables dont le préfixe est géolocalisé

- **Le niveau de diplôme** : 6 catégories ont été définies, afin de refléter le niveau de diplôme de la population française ;

- **La catégorie socioprofessionnelle** : la Convention Citoyenne reflètera la diversité des CSP (ouvriers, employés, cadres...) au sein de la population française.

Une attention particulière sera portée aux publics les plus précaires et aux ultramarins, dont le recrutement peut s'avérer plus difficile.

Le CESE indemniserà les citoyennes et les citoyens tirés au sort pour participer aux travaux, Les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront également pris en charge, et une indemnité de garde d'enfants sera mise en place

Le tirage au sort devrait s'achever au début du mois de décembre, avant l'installation de la Convention citoyenne les 9, 10 et 11 décembre prochains au CESE. Elle se réunira à 9 reprises entre décembre et mars, avant de remettre ses conclusions au Gouvernement fin mars 2023.